



# LA NOJAMBÉE DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2025

## REGLEMENT DE L'ORGANISATION

### **ARTICLE 1 : Les conditions pour participer**

Toutes les courses sont ouvertes aux coureurs qu'ils soient licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme (saison 2024-2025) ou non licenciés.

Pour les participants majeurs un Parcours de Prévention Santé datant de 3 mois ou moins (<https://pps.athle.fr>) ou un certificat médical (datant de moins d'un an).

Pour les mineurs licenciés, une autorisation parentale est requise à l'inscription. Pour les non licenciés un questionnaire de santé ([https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire\\_sante\\_mineur.pdf](https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire_sante_mineur.pdf)) doit obligatoirement accompagner l'inscription en plus de l'autorisation parentale.

Pendant les courses, toute personne sans dossard ou qui ne respecterait pas les consignes et restrictions de circulation de l'organisation sera sortie de la course par tous bénévoles de l'évènement.

Merci à nos bénévoles signaleurs pour garantir la sécurité de nos coureurs.

### **ARTICLE 2 : Secrétariat et accueil**

Le secrétariat et l'accueil des participants se feront à la Salle Simone SIGNORET- [15 Av. de la République, 28400 Nogent-le-Rotrou](#)

De 7h30 à 8h40 maximum pour la randonnée (remise d'un bracelet et plan le jour de l'évènement)

La remise des dossards/ inscriptions commenceront à 7h30. Pour chaque course, les inscriptions sont possibles 20 minutes max avant le départ de la course.

Dès 7h30 pour les courses

Clôture des inscriptions : 20 mn avant le départ de la course.

[Possibilité d'inscriptions et de retrait des dossards samedi 27 septembre de 14h à 17h00 à la salle Simone SIGNORET, de Nogent le Rotrou, se munir d'une pièce d'identité.](#)

### **ARTICLE 3 : Départ-Arrivée**

Les départs se feront sur l'Avenue de la République (devant l'école Sylvia Monfort).

Les horaires :

9h : 5KM300

9h : la randonnée pédestre (zone de départ)

9h40 : Joëlettes sur le 10KM300 (2 boucles)

9h45 : 10KM300 (2 boucles)

Courses jeunes : Minimes : 2011 à 2012 (11h00)

Benjamins : 2013 à 2014(11h20)

Poussins : 2015 à 2016 (11h35)

Éveils : 2017 à 2019 (11h45)

Les arrivées se feront toutes au théâtre de verdure.

Toutes les courses se font en ville, chaque course à son parcours, le 10km300 correspond à la boucle du 5km300 à faire deux fois.

5 km300 - 10 km300 (2 boucles) - Eveils (1Km) - Poussins (1.4km) - Benjamins (2 km) - Minimes (3.2 km)

### **ARTICLE 4 : Classement et récompenses**

Coupe aux 3 premiers H et F de chaque course et coupe au 1<sup>er</sup> par catégorie (non cumulables)

➔ CA – JU – ES – (SE-M0) -(M1-M2) -(M3-M4) -(M5-M6) -(M7 et +).

Lots à tous les coureurs inscrits (5 et 10 km300), et à tous les arrivants des courses jeunes.

#### **ARTICLE 6 : INFORMATIONS IMPORTANTES**

Assurance Responsabilité Civile : les organisateurs sont couverts par une assurance souscrite auprès de la Compagnie ALLIANZ

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence : il incombe aux autres participants de s'assurer pleinement.

Droit à l'image : Par leur participation, les participants de LA NOJAMBEE autorisent les organisateurs à utiliser les photos et vidéos prises durant la manifestation à des fins de promotion de cet événement sportif.

Service mis en place : 1 poste de ravitaillement à l'arrivée et 1 poste d'assistance médicale.

Dans le respect de la loi **99.223 du 23 mars 1999** relative à la protection de la santé des sportifs, **en l'absence de justificatif, l'engagement ne sera pas pris en compte.**

*MERCI A TOUS DE VOTRE COMPREHENSION, N'HESITEZ PAS A NOUS JOINDRE POUR TOUTES INFOS  
COMPLEMENTAIRES : [asn Rathle@gmail.com](mailto:asn Rathle@gmail.com)*